



Procès-verbal
Le mardi 24 avril 2001 - n° 12

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 07.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 avril dernier, sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Landry, premier ministre, à la séance du 22 mars 2001, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Charest, chef de l'opposition officielle, Mme Normandeau (Bonaventure), M. Sirros (Laurier-Dorion), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) et M. Gauthier (Verdun).

À la fin de son intervention, M. Williams (Nelligan) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement péquiste pour son manque de vision et son inaction dans le domaine des programmes sociaux, notamment dans le secteur de services préhospitaliers d'urgence et la première ligne d'intervention.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, Mme Houde-Pepin (La Pinière) présente la motion de censure suivante :

24 avril 2001

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste et plus particulièrement le Premier ministre désigné pour son inaction dans le domaine de l'économie du savoir de l'utilisation des technologies de l'information comme outil du développement d'une société moderne.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure.

À 12 h 01, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

M. le Président dépose :

Copie d'une lettre, en date du 17 avril 2001, que le Secrétaire général de l'Assemblée nationale a reçue du Directeur général des élections du Québec relativement à l'élection partielle tenue, le 9 avril 2001, dans la circonscription électorale de Mercier, accompagnée d'un avis proclamant madame Nathalie Rochefort candidate élue dans la circonscription électorale de Mercier.

(Dépôt n° 181-20010424)

À l'invitation de M. le Président, M. Charest, chef de l'opposition officielle, présente à l'Assemblée la nouvelle députée de Mercier, Mme Nathalie Rochefort ; interviennent ensuite M. Charest, M. Landry, premier ministre, M. Dumont (Rivière-du-Loup) et Mme Rochefort (Mercier).

Puis, M. le Président souhaite la bienvenue à la nouvelle députée.

24 avril 2001

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Blanchet (Crémazie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 191 Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Le rapport annuel de l'École nationale d'administration publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 182-20010424)

Le rapport annuel de l'École des hautes études commerciales de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 183-20010424)

Le rapport annuel de l'École polytechnique de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 184-20010424)

Le rapport annuel de l'École de technologie supérieure, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 185-20010424)

Le rapport annuel de l'Institut national de la recherche scientifique, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 186-20010424)

24 avril 2001

Le rapport annuel de la Télé-Université, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 187-20010424)

Le rapport annuel de l'Université Bishop's, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2000 ;

(Dépôt n° 188-20010424)

Le rapport annuel de l'Université Concordia, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 189-20010424)

Le rapport annuel de l'Université Laval, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 190-20010424)

Le rapport annuel de l'Université McGill, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 191-20010424)

Le rapport annuel de l'Université de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 192-20010424)

Le rapport annuel de l'Université de Sherbrooke, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 193-20010424)

Le rapport annuel de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 194-20010424)

Le rapport annuel de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 195-20010424)

Le rapport annuel de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 196-20010424)

24 avril 2001

Le rapport annuel de l'Université du Québec à Hull, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 197-20010424)

Le rapport annuel de l'Université du Québec à Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 198-20010424)

Le rapport annuel de l'Université du Québec à Rimouski, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 199-20010424)

Le rapport annuel de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000.

(Dépôt n° 200-20010424)

Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, dépose :

La planification stratégique 2001-2004 du Conseil des aînés.

(Dépôt n° 201-20010424)

M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), M. Paradis, leader de l'opposition officielle, et M. Dupuis (Saint-Laurent) interviennent à propos du délai de transmission, par les ministères, des documents concernant l'étude des crédits.

M. le Président souligne qu'il ne lui appartient pas de juger ce qui constituerait un délai raisonnable. Il indique que le Règlement de l'Assemblée est muet sur cette question, le gouvernement n'ayant aucune obligation de transmettre ces documents. Il rappelle qu'il revient aux membres de l'Assemblée d'établir les règles de procédure et donc, le cas échéant, de prévoir éventuellement les modalités appropriées. Il signale que cette réflexion pourrait se faire au sein du forum approprié, soit la Sous-commission sur la réforme parlementaire.

Puis, M. Beaulne (Marguerite-D'Youville), à titre de président délégué de la section du Québec de la Conférence parlementaire des Amériques, dépose :

24 avril 2001

La Déclaration parlementaire de Québec faite lors de la réunion du comité exécutif de la Conférence parlementaire des Amériques tenue les 18 et 19 avril 2001 ;

(Dépôt n° 202-20010424)

Copie d'une lettre, en date du 19 avril 2001, adressée aux chefs d'État et de gouvernement des Amériques, concernant la résolution adoptée par la Conférence parlementaire des Amériques le 19 avril 2001.

(Dépôt n° 203-20010424)

Mme Leduc (Mille-Îles), à titre de présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, dépose :

La Déclaration du comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques sur les impacts de la Zone de libre-échange des Amériques et de l'intégration hémisphérique sur la vie des femmes.

(Dépôt n° 204-20010424)

Enfin, M. le Président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 24 avril 2001.

(Dépôt n° 205-20010424)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dépose :

Une note d'information, en date du 5 avril 2001, concernant le Programme de départs volontaires pour la nouvelle Ville de Montréal, avec une évaluation des coûts potentiels et des économies à moyen terme.

(Dépôt n° 206-20010424)

24 avril 2001

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Dupuis (Saint-Laurent) dépose :

Copie du décret numéro 659-98 du gouvernement du Québec, en date du 13 mai 1998, concernant la nomination de monsieur Serge Barbeau comme membre et

vice-président de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, accompagné d'un document précisant les conditions d'emploi de monsieur Barbeau ;

(Dépôt n° 207-20010424)

Copie d'une entente, en date du 21 mai 1998, intervenue entre la Commission québécoise des libérations conditionnelles et monsieur Serge Barbeau.

(Dépôt n° 208-20010424)

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés, à la séance du jeudi 12 avril dernier, sur les motions de censure présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget ainsi que sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Est d'abord mise aux voix la motion de M. Charest, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois pour avoir présenté un budget qui témoigne d'un manque évident de transparence dans la gestion des fonds publics et qui fait en sorte que les contribuables du Québec demeurent malheureusement les citoyens les plus lourdement taxés en Amérique du Nord.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 3 en annexe)

Pour : **39** Contre : **61** Abstention : **0**

24 avril 2001

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Williams (Nelligan). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois qui a négligé et oublié tout le secteur des services sociaux dans son budget 2001-2002, notamment la protection de la jeunesse, les personnes handicapées et les services de première ligne.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 4 en annexe)

Pour : **39** Contre : **61** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Marsan (Robert-Baldwin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois pour son budget et les crédits des ministères et organismes 2001-2002 qui maintient le fardeau fiscal des contribuables à un niveau qui les condamne à demeurer les citoyens les plus taxés en Amérique du Nord, qui maintient les hôpitaux dans des coupures budgétaires inacceptables pour les malades et les personnes âgées, qui n'a pas tenu parole envers les pauvres et les organismes communautaires voués à combattre la pauvreté, qui ignore les régions du Québec et leur développement, et enfin qui se constitue des réserves à des fins purement électorales.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 5 en annexe)

Pour : **39** Contre : **61** Abstention : **0**

24 avril 2001

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Gautrin (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois pour son manque de transparence et son manque de vision dans le secteur de la recherche et de la science.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 6 en annexe)

Pour : **39** Contre : **61** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Houda-Pepin (La Pinière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste, qui dans son budget, a manqué l'occasion de présenter une stratégie économique globale qui tienne compte de la nouvelle économie dans le contexte de la mondialisation.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 7 en annexe)

Pour : **39** Contre : **61** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup). Cette motion se lit comme suit :

24 avril 2001

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois pour sa politique budgétaire qui ne prévoit pas un plan de remboursement de la dette héritée des gouvernements libéraux et péquistes des trente dernières années.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 8 en annexe)

Pour : **1** Contre : **99** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 9 en annexe)

Pour : **61** Contre : **39** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Bordeleau (Acadie) propose :

QU'à l'occasion du 86^e anniversaire du génocide arménien survenu le 24 avril 1915, l'Assemblée nationale commémore, dans le respect de la mémoire des disparus, cet événement douloureux, en assurant la communauté arménienne du Québec de toute notre sympathie et compassion.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

24 avril 2001

Puis, l'Assemblée observe une minute de silence.

—————

Mme Beauchamp (Sauvé) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à madame Françoise Labbé, une artiste qui aura marqué de façon exceptionnelle les arts visuels au Québec et plus particulièrement dans sa région natale, Charlevoix.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère de la Culture et des Communications ;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que ceux qui sont dévolus au Tourisme, au Loisir et au Sport ;
- la Commission des institutions, pour ceux qui sont dévolus aux Affaires intergouvernementales ainsi que ceux qui sont dévolus à la Jeunesse ;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux.

24 avril 2001

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au Règlement invoquant le fait que le débat sur le discours d'ouverture de la session étant, selon les dispositions du Règlement, une affaire prioritaire, elle doit avoir préséance sur l'étude des crédits budgétaires. Il signale que suite à la réunion des leaders convoquée par le Président en vertu de l'article 285 du Règlement pour préciser les modalités de l'étude des crédits et suite au dépôt du calendrier qui a découlé de cette réunion, l'Assemblée nationale ne s'est jamais prononcée sur ce calendrier pour en faire un ordre.

M. le Président prend cette question en délibéré et, à cette fin, il suspend les travaux à loisir.

Après une suspension de vingt-huit minutes, la séance reprend.

M. le Président rend sa décision relative à la question soulevée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, par laquelle il désire savoir si l'Assemblée doit terminer le débat sur le discours d'ouverture de la session avant que les commissions ne procèdent à l'étude des crédits budgétaires, compte tenu que le discours d'ouverture est une affaire prioritaire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

C'est au cours de la réunion convoquée en vertu de l'article 285 du Règlement que les leaders parlementaires se sont entendus pour que l'étude des crédits débute aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'un ordre de l'Assemblée, mais d'une entente qui, au besoin, pourra faire l'objet de certaines précisions, et ce, toujours en vertu du mécanisme prévu à l'article 285 du Règlement. L'avis donné par le leader du gouvernement en vertu de l'article 147 du Règlement enclenche le processus de l'étude des crédits en commission. Par conséquent, le dernier alinéa de l'article 282 du Règlement doit recevoir application et l'Assemblée ne peut procéder qu'à la période des affaires courantes. L'absence d'une période des affaires du jour empêche donc la tenue de tout débat prévu à cette étape de nos travaux, soit, en l'occurrence, le débat sur le discours d'ouverture de la session et les débats de fin de séance.

M. le Président entend alors quelques remarques, puis il convoque les leaders parlementaires à une réunion pour faire le point sur le calendrier des crédits établi lors de la séance du 12 avril dernier et, à cette fin, il suspend de nouveau les travaux à loisir.

24 avril 2001

Après une suspension de dix-huit minutes, la séance reprend.

M. le Président réitère la décision qu'il a rendue précédemment.

À 18 heures, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 avril 2001, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

24 avril 2001

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure de M. Charest, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 3)

POUR - 39

Beauchamp	Copeman	Gobé	Marsan
Bélanger	Cusano	Houda-Pepin	Middlemiss
Benoit	Delisle	Jérôme-Forget	Mulcair
Bergman	Després	Kelley	Ouimet
Bordeleau	Dumont	Lamoureux	Paradis
Chagnon	Dupuis	Lamquin-Éthier	Poulin
Charest	Fournier	Laporte	Rocheffort
(<i>Sherbrooke</i>)	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Sirros
Chenail	Gautrin	MacMillan	Tranchemontagne
Cholette	Gauvin	Marcoux	Williams

CONTRE - 61

Arseneau	Boulerice	Gagnon	Papineau
Barbeau	Boulianne	Geoffrion	Paquin
Baril	Brassard	Goupil	Paré
(<i>Berthier</i>)	Caron	Harel	Payne
Baril	Carrier-Perreault	Julien	Pelletier
(<i>Arthabaska</i>)	Charest	Kieffer	(<i>Abitibi-Est</i>)
Beaulne	(<i>Rimouski</i>)	Labbé	Rioux
Beaumier	Cliche	Landry	Robert
Bédard	Côté	Laprise	Rochon
Bégin	(<i>La Peltrie</i>)	Leduc	Simard
Bergeron	Cousineau	Legault	(<i>Richelieu</i>)
Bertrand	Désilets	Léger	Simard
(<i>Charlevoix</i>)	Deslières	Lelièvre	(<i>Montmorency</i>)
Bertrand	Dion	Lemieux	St-André
(<i>Portneuf</i>)	Dionne-Marsolais	Létourneau	Trudel
Blanchet	Doyer	Maltais	Vermette
Boisclair	Duguay	Ménard	
Boucher	Facal	Morin	

24 avril 2001

Sur la motion de censure de M. Williams (Nelligan) :

(Vote n° 4)

(identique au n° 3)

Sur la motion de censure de M. Marsan (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 5)

(identique au n° 3)

Sur la motion de censure de M. Gauthrin (Verdun) :

(Vote n° 6)

(identique au n° 3)

Sur la motion de censure de Mme Houda-Pepin (La Pinière) :

(Vote n° 7)

(identique au n° 3)

24 avril 2001

Sur la motion de censure de M. Dumont (Rivière-du-Loup) :

(Vote n° 8)

POUR - 1

Dumont

CONTRE - 99

Arseneau	Chagnon	Geoffrion	Morin
Barbeau	Charest	Gobé	Mulcair
Baril	<i>(Rimouski)</i>	Goupil	Ouimet
<i>(Berthier)</i>	Charest	Harel	Papineau
Baril	<i>(Sherbrooke)</i>	Houda-Pepin	Paquin
<i>(Arthabaska)</i>	Chenail	Jérôme-Forget	Paradis
Beauchamp	Cholette	Julien	Paré
Beaulne	Cliche	Kelley	Payne
Beaumier	Copeman	Kieffer	Pelletier
Bédard	Côté	Labbé	<i>(Abitibi-Est)</i>
Bégin	<i>(La Peltrie)</i>	Lamoureux	Poulin
Bélanger	Cousineau	Lamquin-Éthier	Rioux
Benoit	Cusano	Landry	Robert
Bergeron	Delisle	Laporte	Rocheffort
Bergman	Désilets	Laprise	Rochon
Bertrand	Deslières	Leduc	Simard
<i>(Charlevoix)</i>	Després	Legault	<i>(Richelieu)</i>
Bertrand	Dion	Léger	Simard
<i>(Portneuf)</i>	Dionne-Marsolais	Lelièvre	<i>(Montmorency)</i>
Blanchet	Doyer	Lemieux	Sirros
Boisclair	Duguay	Létourneau	St-André
Bordeleau	Dupuis	Loiselle	Tranchemontagne
Boucher	Facal	MacMillan	Trudel
Boulerice	Fournier	Maltais	Vermette
Boulianne	Gagnon	Marcoux	Williams
Brassard	Gagnon-Tremblay	Marsan	
Caron	Gautrin	Ménard	
Carrier-Perreault	Gauvin	Middlemiss	

24 avril 2001

Sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances :

(Vote n° 9)

POUR - 61

Arseneau	Boulerice	Gagnon	Papineau
Barbeau	Boulianne	Geoffrion	Paquin
Baril	Brassard	Goupil	Paré
(Berthier)	Caron	Harel	Payne
Baril	Carrier-Perreault	Julien	Pelletier
(Arthabaska)	Charest	Kieffer	(Abitibi-Est)
Beaulne	(Rimouski)	Labbé	Rioux
Beaumier	Cliche	Landry	Robert
Bédard	Côté	Laprise	Rochon
Bégin	(La Peltrie)	Leduc	Simard
Bergeron	Cousineau	Legault	(Richelieu)
Bertrand	Désilets	Léger	Simard
(Charlevoix)	Deslières	Lelièvre	(Montmorency)
Bertrand	Dion	Lemieux	St-André
(Portneuf)	Dionne-Marsolais	Létourneau	Trudel
Blanchet	Doyer	Maltais	Vermette
Boisclair	Duguay	Ménard	
Boucher	Facal	Morin	

CONTRE - 39

Beauchamp	Copeman	Gobé	Marsan
Bélanger	Cusano	Houda-Pepin	Middlemiss
Benoit	Delisle	Jérôme-Forget	Mulcair
Bergman	Després	Kelley	Ouimet
Bordeleau	Dumont	Lamoureux	Paradis
Chagnon	Dupuis	Lamquin-Éthier	Poulin
Charest	Fournier	Laporte	Rocheffort
(Sherbrooke)	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Sirros
Chenail	Gautrin	MacMillan	Tranchemontagne
Cholette	Gauvin	Marcoux	Williams